



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1882**

commune (s) :

objet : Location et entretien de vêtements de travail pour les directions opérationnelles de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 11 septembre 2017**Décision n° CP-2017-1882**

objet : **Location et entretien de vêtements de travail pour les directions opérationnelles de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le marché a pour objet la location et l'entretien de vêtements de travail. Ces prestations sont destinées à mettre à disposition et à entretenir les vêtements de travail des agents d'entretien et techniques des directions opérationnelles de la Métropole de Lyon (directions de la propreté, de la voirie, du patrimoine et moyens généraux).

Par décision du Bureau n° B-2013-4697 du 4 novembre 2013, la Métropole a autorisé la signature d'un marché public de service pour la location et l'entretien des vêtements de travail pour les directions opérationnelles de la Métropole.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-662 le 11 décembre 2013 à l'entreprise ANETT NBD, pour une durée ferme de 4 ans, soit jusqu'au 10 décembre 2017.

Le marché comporte un engagement de commande minimum de 550 000 €HT, soit 660 000 €TTC et maximum de 1 200 000 €HT, soit 1 440 000 €TTC pour la durée ferme du marché.

Aujourd'hui le marché à relancer doit prendre en compte le nouveau dimensionnement de la Métropole.

De plus, la réorganisation de la délégation générale au développement urbain et au cadre de vie (DDUCV) et la volonté de gérer l'exposition au risque de circulation en équipant les agents de vêtements haute visibilité et/ou de visibilité de jour, rendent l'exercice de recensement des besoins plus complexe.

Enfin, des dysfonctionnements du logiciel de gestion des demandes de vêtements de travail ont rendu très aléatoire l'exploitation des données quantifiables dans le temps imparti pour la rédaction du cahier des charges du nouveau marché.

La Métropole doit stabiliser le périmètre quantitatif et technique avant de lancer le nouveau marché.

Il est donc nécessaire de proroger le marché actuel n° 2013-662 jusqu'au 30 juin 2018. Le montant maximum du marché n'ayant pas été atteint, cet avenant n'a pas d'impact financier.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2013-662 conclu avec l'entreprise ANNETT NBD pour la location et l'entretien des vêtements de travail pour les directions opérationnelles de la Métropole de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 61358 - fonction 020 - opération n° 0P28O5294.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.